

David Eloy

secrétaire général du Syndicat Asso
(Action des salariés
du secteur associatif)



« Il ne s'agit pas d'entrer en lutte contre les employeurs associatifs »

Pourquoi avoir créé un syndicat de salariés associatifs ?

C'est en effet un syndicat un peu particulier. Nous ne représentons pas une branche d'activité, mais un secteur dont le dénominateur commun est le statut de la structure employeuse. C'est bien là que se situe la spécificité. On a affaire à une multitude de structures, dispersées sur tout le territoire et ayant des objectifs et des activités très diversifiées. Dans ces structures, le plus souvent, les employeurs ne se reconnaissent pas en tant que tels : ils sont avant tout militants. Les salariés, de leur côté, font souvent passer leur engagement pour la

« cause » avant leur statut. La relation au travail des uns et des autres est entachée de cette ambiguïté et quand il s'agit de dialoguer sur les conditions de travail, les vraies questions sont éludées du fait de ce manque de conscience claire des deux parties quant à leur position respective. C'est sur ce constat que notre syndicat est né. À l'origine, nous nous étions réunis à une dizaine pour réfléchir ensemble : nous sommes des salariés engagés, prêts à faire des sacrifices en terme de salaire et de carrière, d'accord, mais cela ne doit pas s'arrêter à ça. Et surtout cela ne doit pas permettre d'évacuer purement et simplement les difficultés.

Actu...

État des lieux des pratiques de participation

Une délégation du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a remis le 21 octobre, à la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, un rapport intitulé : « *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques* ». Placé sous l'exergue : « *Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi* », ce rapport dresse les enjeux de la participation des usagers aux politiques qui les concernent, présente un état des lieux des pratiques de participation en France et en Europe et se clôt avec une série de 41 préconisations. Une condition semble préalable à la réussite de la participation : « *Le changement doit apparaître comme la finalité de la participation : « Qu'est-ce que ça va changer ? » est la condition majeure de l'expression des personnes en situation de pauvreté et de précarité* ».

► www.cnle.gouv.fr

Succès pour les DLA

500 personnes ont participé aux rencontres du Dispositif local d'accompagnement le 12 octobre à Paris. Y a été réaffirmée l'importance de l'accompagnement des associations, créatrices d'emplois sur les territoires, d'autant plus que les impacts du dispositif en 2011 sont jugés très positifs. On note par exemple une progression de 4,4 % des emplois dans les structures accompagnées par les DLA, deux fois supérieure à celle de l'emploi salarié en France (1,8 % en 2009). La situation économique et financière s'améliore ou se stabilise pour 65 % des structures accompagnées : 75 % ont pu sauver leurs emplois et 38 % ont vu le nombre de leurs partenariats publics augmenter. L'ampleur de cette mobilisation garantit la continuité du dispositif d'aide au développement et de consolidation des associations.

► www.baseavise.org

Associations mode d'emploi

Les aides d'État toujours en débat

La circulaire du 18 janvier 2010 qui assimile les activités associatives à une activité économique et implique donc que « *toutes les aides financières accordées aux associations à caractère économique sous quelque forme que ce soit relèvent désormais par principe de la réglementation des aides d'État* », fait toujours débat. Interrogé par un sénateur, le ministère de la Vie associative a indiqué que « *le fait que l'activité concernée soit de nature sociale n'est pas suffisant pour faire exception à la qualification d'activité économique au sens du droit des aides d'État* ». Cela ne signifie pas que les associations ne peuvent pas percevoir de financements au-delà de ce plafond mais que, au-delà, les concours aux associations peuvent être qualifiés d'aides de l'État.

► Question n° 18591 sur www.senat.fr

Augmenter votre « pouvoir de don »

Les associations et fondations membres de France générosités relancent pour la troisième année consécutive leur campagne « Pouvoir de don » en mettant en valeur les avantages fiscaux pour le donateur : « *Quand vous voulez aider une association ou une fondation, vous pouvez être 3 fois plus généreux ! Grâce à la déduction fiscale, si vous payez l'impôt sur le revenu, donner plus ne coûte pas plus. Vous voulez donner trente euros ? Donnez quatre-vingt-dix ! Vos impôts seront diminués de soixante euros.* » France générosités rappelle que lors de la déclaration d'impôt, il suffit de joindre le reçu fiscal délivré par l'association ou la fondation bénéficiaire à sa déclaration de revenus. En cas de déclaration en ligne, il faut mentionner dans sa déclaration électronique l'identité des organismes bénéficiaires et le montant des versements effectués au profit de chacun d'entre eux au titre de l'année d'imposition. Attention, il faut conserver le reçu de don durant trois années après son versement.

► www.infodon.fr

Quels sont vos objectifs ?

Il ne s'agit pas d'entrer en lutte contre les employeurs associatifs. Nous savons les difficultés matérielles des structures. Nous n'avons pas non plus vocation à fédérer tous les salariés associatifs dont certains sont adhérents à des syndicats interprofessionnels. Nous sommes un syndicat transversal, qui s'adresse à ceux qui ne dépendent pas d'une convention collective ou qui dépendent d'une convention collective choisie par défaut, souvent celle de l'animation d'ailleurs. Nous souhaitons en premier lieu travailler à une prise de conscience des salariés de leur statut. Et de la nécessité d'un vrai dialogue entre eux et leurs employeurs, quitte à constater qu'aucune solution n'est possible à court terme. C'est dans l'intérêt du projet associatif d'améliorer les conditions de travail, ou du moins de le tenter, et de ne pas sacrifier les salariés à la réalisation des objec-

tifs. À la sortie de notre premier congrès qui s'est tenu en octobre dernier, nous avons dégagé deux axes : la formation et l'information. Parallèlement, nous avons engagé une réflexion plus large sur la place des salariés dans les associations, et sur la place des associations dans la société.

Vous venez de tenir votre premier congrès. Quel bilan en faites-vous ?

Un bilan positif. Pour plusieurs raisons. La première est que sur une centaine d'adhérents il en est venu 50, ce qui dénote une bonne implication des membres malgré le peu d'ancienneté du syndicat (18 mois). Dans la mesure où ces salariés ont généralement peu ou pas de culture syndicale, cela nous conforte dans l'idée que notre initiative interpelle et semble bien répondre à un vrai besoin. Ensuite nous avons eu le plaisir de voir

venir une bonne proportion de salariés d'associations situées hors région parisienne, de jeunes et de femmes. Enfin, ces personnes ne sont pas venues seulement trouver un appui ponctuel mais bien construire un syndicat et rechercher des positions globales. Ainsi nous avons le projet de créer une convention collective cadre et de réfléchir à la représentation des salariés dans les structures qui sont dépourvues de ce genre d'instance. Nous espérons que la prise de conscience des salariés induira la même chose chez les employeurs. L'idéal serait la création d'un syndicat d'employeurs associatifs avec lequel nous pourrions porter des revendications communes auprès des pouvoirs publics. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLIANE DERVIN

→ Pour en savoir plus :
<http://syndicat-asso.fr>

Effets des incitations fiscales sur les services à domicile

L'Insee publie un rapport, basé sur deux études, sur les effets de la réduction fiscale et du crédit d'impôt sur les activités de service à domicile. Depuis 1991, les ménages qui font appel à des services à domicile peuvent en effet déduire la moitié de leurs dépenses de leur impôt (dans la limite d'un plafond). En 2007, pour ne pas exclure les ménages les plus modestes, la mesure s'est transformée en crédit d'impôts. « La mise en place de la réduction d'impôt aurait suscité la création de 12 000 à 43 000 emplois en équivalent temps plein ». Le crédit d'impôts quant à lui génère un surcoût de moins de 5 % du coût global du dispositif. Cela s'explique par le fait que les ménages modestes ont moins recours aux services à domicile. Mais cela aurait suscité quand même la création de 4 000 à 14 000 emplois.

► www.insee.fr

Panoramas régionaux de la vie associative

Tout savoir sur les associations de votre région ? C'est désormais possible grâce à Recherches et Solidarités qui publie des panoramas régionaux de la vie associative. Ils présentent pour chacune des 26 régions les chiffres de l'emploi, du bénévolat, le nombre de créations...

► www.recherches-solidarites.org

« Ambassadeurs du bénévolat »

Dans le cadre de l'année européenne du bénévolat, Eyv France, collectif regroupant près d'une centaine d'associations, a lancé le dispositif « Geoambassadeurs ». Il s'agit de connecter le monde associatif et la communauté éducative pour faire découvrir aux jeunes le bénévolat et le volontariat, sous forme de débats, témoi-

gnages, quizz et autres ateliers ludiques. Pour participer à cette campagne, les associations peuvent s'inscrire sur le site www.geoambassadeurs.fr où les membres de la communauté éducative pourront ensuite rechercher puis contacter un intervenant.

100 millions d'Européens volontaires

La Commission européenne a fait une communication le 20 septembre sur le rapport *Reconnaître et valoriser les activités de volontariat transfrontalières dans l'UE*. Si l'Union compte 100 millions de personnes engagées dans des activités de volontariat (autre nom du bénévolat dans un certain nombre de pays du continent), tout ne va pas cependant au mieux... La Commission européenne met en effet en exergue les obstacles auxquels le volontariat est confronté : un cadre juridique flou, l'absence de stratégies nationales de valorisation des activités de volontariat, le manque de reconnaissance, les contraintes fiscales et financières. Autant de difficultés qui contribuent à freiner son expansion.

► www.benevolat2011.org

Conseils sur la viabilité financière d'un projet associatif

Réalisée par IMS-Entreprendre pour la Cité, en partenariat avec France Active, une fiche pratique propose une approche très synthétique de la viabilité financière d'un projet associatif. Qu'est-ce qu'un besoin en fonctionnement ou en investissement ? Un besoin en trésorerie ? À quel partenaire s'adresser pour résoudre un problème financier ? Que comporte un compte de résultat ? Et un bilan ? Comment calculer le besoin en fonds de roulement ? Quels points sont à analyser en priorité ? Ce document permettra également aux associations de mieux présenter leurs sollicitations auprès de leurs partenaires financiers.

► www.solfia.org

Associations mode d'emploi